

Affaire suivie par :  
**Perrine BLANCHARD**  
Service 1<sup>er</sup> recours  
✉ : perrine.blanchard@ars.sante.fr  
☎ : 04.27.86.57.13

MAJ : septembre 2018

## Financement des CENTRES DE SANTE en Auvergne-Rhône-Alpes

Chaque centre de santé (CdS) qui répond aux critères du cahier des charges relatif au financement des centres de santé polyvalents peut demander un financement à l'ARS.

Le soutien financier, qui peut aller jusqu'à **50 000 euros**, est accordé au gestionnaire en fonction des besoins du territoire, de la taille du centre et de la zone d'implantation. Par ailleurs, le degré de maturité, la qualité du projet de santé à travers les axes d'accès aux soins, de travail en équipe/coordination sont des éléments qui permettront de **prioriser les dossiers de financement le cas échéant**.

Dans cette enveloppe, **4 postes de dépenses** sont désormais éligibles :

- 1) L'équipement d'un **SI labellisé ASIP**
- 2) Le **petit mobilier – l'équipement qui sert directement la coordination** au sein de la structure
- 3) **L'équipement - matériel d'urgence** afin de répondre aux demandes de soins non programmées
- 4) **Le montage de projet**

**Le versement de cette aide peut se faire en 2 fois maximum et sur 2 années consécutives.**

**Cette aide est ponctuelle et non reconductible.**

L'avance des frais, pour l'achat des équipements, peut être réalisée par la structure sans attendre le versement FIR.

Vous trouverez en annexe le tableau récapitulatif des dépenses prises en charge au titre du FIR.

### Procédure:

➤ **Le promoteur transmet à la délégation départementale de l'ARS :**

- le dossier de demande de financement FIR avec les devis
- RIB (élément indispensable pour la convention)
- une copie des statuts juridiques du promoteur (SISA, association...)

- numéro SIRET (14 chiffres) + SIREN
- les factures des dépenses engagées (une fois le FIR versé)

**Annexe : Tableau des dépenses éligibles à un financement**

Dépenses	
Nature	Montant
SI partagé labellisé ASIP santé Achat, installation et configuration du SI sur les postes de travail Frais de mise en service (limité à la 1 <sup>ère</sup> année de fonctionnement) Formation initiale des utilisateurs	
Equipement et mobilier servant directement à la coordination Secrétaire (s) Banque d'accueil Fauteuil(s) Salle de réunion Table Chaises Vidéoprojecteur Ecran de projection Paperboard	
Equipement du matériel d'urgence ECG Saturomètre Spiromètre Défibrillateur	
Montage de projets Appui au choix SI Aide juridique et écriture du budget Ecriture projet de santé Appui à la réalisation diagnostic pour montage projet de santé	
Total maximum	<b>50 000</b>